Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 18 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-huit juin à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 6

Présents : Mme BOYER M . - MM. GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D.

Absents : M. GUILLORET L. . –MOUNIER L. - MM. BONNET D. - BRUN J.-R - ROUX L.

Objet de la délibération 21-34
Subventions aux associations

Le Maire rappelle à l'Assemblée que des subventions aux associations ont été votées au budget.

Elle ajoute que deux autres associations ont demandé une aide financière au fonctionnement ; il s'agit de :

- ✓ l'association « Passage à l'acte » qui propose durant l'été des représentations théâtrales sur les communes de La Martre, Peyroules, Séranon et Valderoure ;
- ✓ le Collectif d'Animation Territoire Artuby Jabron.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** d'attribuer les subventions suivantes :

- ✓ **1 000 €** à l'association « Passage à l'acte » ;
- ✓ **500 €** au Collectif d'Animation Territoire Artuby Jabron.

Les crédits seront prélevés au compte 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 VAR

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le - 5 JUIL. 2021
et publication ou notification du - 5 JUIL. 2021